

Chronique économique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **36 (1965)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chômeurs partiels

Horlogerie, bijouterie . . .

25.1	1964		25.1	1965	
	25.2	25.3		25.2	25.3
9/7	20/17	11/11	6/6	9/6	8/4
9/7	20/17	11/11	6/6	9/6	8/4

Chômeurs complets dans les districts du Jura

Courtelary
 Delémont
 Franches-Montagnes . . .
 Laufon
 Moutier
 La Neuveville
 Porrentruy

	25.1	1964		25.1	1965	
		25.2	25.3		25.2	25.3
Courtelary	3	2	3	7	5	4
Delémont	10	1	3	10	7	4
Franches-Montagnes	3	1	3	4	1	1
Laufon	—	—	—	—	—	—
Moutier	9	3	10	7	10	5
La Neuveville	1	2	—	—	1	—
Porrentruy	25	—	3	17	12	7
	51	9	22	45	36	21

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Le commerce extérieur de la Suisse en 1964. — En 1964, les résultats du commerce extérieur de la Suisse ont dépassé, en valeur, tous les chiffres atteints les années précédentes. Ainsi, les importations ont progressé de 13 989,4 millions de francs en 1963 à 15 540,8 millions de francs en 1964, ce qui représente un accroissement de 11,1 % (7,7 % en 1963). Les exportations, quant à elles, ont enregistré une augmentation de 9,8 % (9 % en 1963), passant de 10 441,7 millions de francs à 11 461,6 millions de francs. En conséquence, la balance commerciale présente un déficit de 531,5 millions de francs supérieur à celui de l'année précédente (en 1963, le solde passif avait été de 142,1 millions de francs supérieur à celui de 1962). Cette évolution résulte de la disparité entre les taux de croissance des importations et des exportations.

La hausse des importations (+ 1551,4 millions de francs) provient principalement de l'accroissement des achats de produits fabriqués (+ 1095,5 millions de francs ou 13,3 %), au sein desquels les machines, instruments et appareils (+ 248,2 millions de francs) représentent le poste le plus important, suivis des produits chimiques (+ 113,6 millions de francs). Les importations d'automobiles se sont également accrues (+ 87,3 millions de francs). Les entrées de denrées alimentaires, boissons et fourrages ont dépassé de 14,8 % les résultats de 1963, tandis que celles de matières premières enregistraient le taux d'augmentation le plus bas (+ 3,8 %). La proportion des trois grandes

catégories de marchandises par rapport à l'ensemble des importations a quelque peu varié en faveur des produits fabriqués (part de 60 %, contre 59 % en 1963) et des denrées alimentaires, boissons et fourrages (part de 16 %, contre 15 % en 1963) ; ainsi donc, la part des matières premières a rétrogradé de 26 % à 24 %.

Le développement des exportations (+ 1019,9 millions de francs) a profité presque exclusivement aux produits fabriqués qui ont participé à raison de 89 % aux sorties de marchandises. Le plus fort taux d'accroissement revient cependant aux matières premières (+ 12 %) et le plus faible aux denrées alimentaires (+ 2 %) ; il convient pourtant d'ajouter que ces deux derniers groupes ne participent respectivement que pour 7 % et 4 % à la totalité des exportations. A l'exception de l'industrie des tresses pour la chapellerie, toutes les importantes industries d'exportation ont contribué à l'augmentation des sorties de marchandises. Les ventes à l'étranger de l'industrie métallurgique ont progressé de 491,3 millions de francs, ce qui correspond à 48 % de l'augmentation globale des exportations. L'industrie des machines, instruments et appareils, qui participe pour près d'un tiers à l'ensemble des exportations, a vu ses ventes croître de 8 %. Les expéditions de montres (14 % des livraisons totales) ont augmenté de 9 %. L'industrie chimique et pharmaceutique a pu à nouveau compter sur une notable avance de ses exportations (+ 12 %). Quant aux augmentations des ventes de l'industrie textile (+ 9 %) et de l'industrie des denrées alimentaires et boissons (+ 9 %), elles sont dues avant tout au développement des exportations de fils de fibres artificielles, de fibrane et de tabacs manufacturés.

L'analyse de la répartition géographique du commerce extérieur de la Suisse en 1964 montre que les pays européens ont participé à concurrence de 80,7 % à nos importations (81,2 % en 1963) et à raison de 67,2 % à nos exportations (67,5 % en 1963). La part de la Communauté économique européenne (CEE) a passé de 64 % à 62 % en ce qui concerne les importations et de 42,3 % à 40,5 % pour ce qui est des exportations.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;
administration et publicité : Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06
ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin :
25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.